

COMMUNE D'ARCHAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE2026066

Le vingt-quatre juin deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 19 juin 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Cyril KHAROUA, Nathalie HERLEMONT, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Alina STOIAN, Anne RIESEN.

Secrétaire de séance : Benoit HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Anthony REY,
- Amalia MARTINEZ a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- Anne RIESEN a donné pouvoir à Cyril KHAROUA.

Budget principal : Approbation du budget supplémentaire 2026

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2026 a été voté le 03 mars avec une reprise des résultats anticipés de l'année 2025. Suite au vote du compte financier unique et de l'affectation des résultats 2025, le Conseil municipal doit délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire du budget supplémentaire.

Monsieur le Maire explique que le budget supplémentaire remplit deux fonctions :

- C'est un acte de report, permettant d'intégrer les résultats définitifs issus du compte administratif ;
- C'est un acte d'ajustement : le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant	Observation
20 – Immo incorporelles	Compte 2031 – Frais d'études	+ 1 915.07€	Prévision
TOTAL		+ 1 915.07€	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

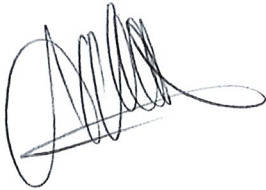
Chapitre	Libellé	Montant	Observation
10 - Dotations	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	- 5 394.03€	Différence entre le résultat prévisionnel et résultat définitif
001 - Solde section d'investissement	001 - Solde section investissement	+ 7 310.00€	Différence entre le résultat prévisionnel et résultat définitif
TOTAL		+ 1 915.97€	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **APPROUVE** cette proposition.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés

Le secrétaire
Benoît HALILAJ



Le Maire
David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :